PORTRAIT FORESTIER DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Document d'information sur la gestion de la forêt publique

Préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs Direction régionale de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie

Pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État

MAI 2004





TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	VII
LISTE DE CARTES	VIII
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
MISE EN CONTEXTE	1
1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALA	
1.1 Le territoire	2
1.1.1 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques	2
1.1.2 Régime de propriété	
1.1.3 Superficie selon la nature du territoire	
1.2 SUR LE PLAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	
1.2.1 Affectation	
1.2.2 Participation accrue des autres utilisateurs du milieu	
1.2.3 Communauté autochtone	
exceptionnels (EFE) et aires protégées	
1.3 Sur le plan économique	
1.3.1 Présence de l'industrie forestière	
1.3.2 Redevances perçues et réinvesties	
1.3.3 Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier	
2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	17
2.1 LE PROFIL FORESTIER ACTUEL.	17
2.1.1 Répartition du couvert forestier	17
2.1.2 Superficies selon les classes d'âge	
2.1.3 Répartition du volume par essence	
2.1.4 Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles	
2.1.4.1 Les insectes et les maladies	
2.1.4.2 Le feu	
2.1.4.3 Le chablis	
2.2 LÉVOLUTION DU COUVERT FORESTIER	
2.2.1 Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de	2.2
développement	
2.2.2 Répartition de la superficie selon les stades de développement	
2.2.3 Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de 2.2.4 Superficie avant fait l'objet d'activités d'aménagement	
2.2.4 Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement	
2.2.6 Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-	

3.	LA F	ORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	. 31
	3.1 LE	E TERRITOIRE DE GESTION FORESTIÈRE	. 31
	3.2 L'	ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DES ATTRIBUTIONS ET DE LA RÉCOLTE	. 32
		S TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS	
	3.4 LE	S MOUVEMENTS INTERRÉGIONAUX DES BOIS RONDS EN PROVENANCE DES FORÊTS	
	PU	BLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT	. 38
4.	LE P	ROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES	. 41
	4.1 LE	S GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX	. 41
	4.2 LE	E PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	. 43
	4.2.1	Applications des PGAF en vigueur	. 43
	4.2.2	Réalisation des prochains PGAF	. 43
	4.2.3	Points forts	. 44
	4.2.4	Principaux problèmes et mesures correctrices	
	4.3 LF	E PLAN ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE	. 45
	4.3.1	Points forts	
	4.3.2	Principaux problèmes et mesures correctrices	
		E RAPPORT ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE	
	4.4.1	Point fort	
	4.4.2	Principaux problèmes et mesures correctrices	
		E SUIVI ET LE CONTRÔLE DES INTERVENTIONS	
	4.5.1	Les suivis et le contrôle des interventions de l'année courante	
	4.5.	\mathcal{E}	
	4.5.	J	
	4.5.	6	
	4.5.2	Suivi et contrôle des interventions des années antérieures	
	4.5.3	Irrégularités et infractions	
	4.5.4	Point fort	
5.	DES 1	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	. 54
	5.1 LE	E RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE	. 54
6.	. ANNI	EXES	. 55
	6.1 C/	ARTES	55

LISTE DES FIGURES

FIGURE I	DOMAINES BIOCLIMATIQUES	2
FIGURE 2	RÉPARTITION DU TERRITOIRE SELON LE RÉGIME DE PROPRIÉTÉ	3
FIGURE 3	USINES DE TRANSFORMATION PRIMAIRE	10
FIGURE 4	RÉPARTITION DES USINES DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS PAR CLA CONSOMMATION AUTORISÉE.	
FIGURE 5	SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERTS	17
FIGURE 6	VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERTS	18
FIGURE 7	RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES CLASSES D'ÂGE	19
FIGURE 8	Volume selon les essences	20
Figure 9	RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERTS ET LES STADE DÉVELOPPEMENT	
FIGURE 10	RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES STADES DE DÉVELOPPEMENT	24
Figure 11	RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES CLASSES DE DENSITÉ ET LES TYPES COUVERTS	<u>DE</u> 25
FIGURE 12	SUPERFICIES AYANT FAIT L'OBJET D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT	26
FIGURE 13	SUPERFICIES AFFECTÉES PAR DES PERTURBATIONS NATURELLES	27
Figure 14	IMPORTANCE RELATIVE DES SUPERFICIES SELON LES GROUPEMENTS D'ESSENC SYNTHÈSES	
FIGURE 15	Mouvement des bois ronds récoltés en forêts publiques – Région 12	40
FIGURE 16	RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES – VOLUME RÉCOLTÉ	49
FIGURE 17	RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES – DROITS DE COUPE	49
FIGURE 18	CHEFS D'ACCUSATION (1995 à 2000)	53
FIGURE 19	Amendes (1995 à 2000)	53

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	SUPERFICIE SELON LA NATURE DU TERRITOIRE
TABLEAU 2	<u>Liste des MRC – Région de Chaudière-Appalaches (12)</u> 5
TABLEAU 3	CONSULTATIONS PUBLIQUES – RÉGION 12 6
TABLEAU 4	Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier
TABLEAU 5	ECOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE) 9
TABLEAU 6	LE SECTEUR FORESTIER DANS L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
TABLEAU 7	REDEVANCES FORESTIÈRES ET CRÉDITS ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS (2002-2003)
TABLEAU 8	TABLEAU COMPARATIF – DOLLARS INVESTIS PAR MILLION DE MÈTRES CUBES DE BOIS RÉCOLTÉS (FORÊTS PUBLIQUE ET PRIVÉE) 2002-2003
Tableau 9	VOLUMES ANNUELS MOYENS SUR 4 ANS (1998-2002)
TABLEAU 10	VOLUMES ATTRIBUÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DE CAAF DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE- APPALACHES (12) PAR GROUPE D'ESSENCES
TABLEAU 11	ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (M³/ANNÉE) — CHAUDIÈRE-APPALACHES (12) — SEPM
TABLEAU 12	ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (M³/ANNÉE) — CHAUDIÈRE-APPALACHES (12) — AUTRES RÉSINEUX 34
TABLEAU 13	ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (M³/ANNÉE) — CHAUDIÈRE-APPALACHES (12) — PEUPLIERS
TABLEAU 14	ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (M³/ANNÉE) — CHAUDIÈRE-APPALACHES (12) — FEUILLUS DURS 36
TABLEAU 15	TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS DE 2000 À 2002 PAR RAPPORT À L'OBJECTIF DÉFINI AU PGAF (HA)
TABLEAU 16	RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES — VOLUME RÉCOLTÉ
Tableau 17	RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES — VOLUME TRANSFORMÉ
TABLEAU 18	<u>ÉVALUATION DES VOLUMES LAISSÉS SUR LES SITES DE RÉCOLTE POUR 2001-2002</u> <u>RÉGION 12</u> 47
TABLEAU 19	SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS RÉALISÉS EN 2002-2003
TABLEAU 20	SUIVI DES TRAITEMENTS SYLVICOLES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

LISTE DES ACRONYMES

CAAF Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

CGT Convention de gestion territoriale

CtAF Contrat d'aménagement forestier

CvAF Convention d'aménagement forestier

EFE Écosystèmes forestiers exceptionnels

GIR Gestion intégrée des ressources du milieu forestier

MRC Municipalité régionale de comté

MRNFP Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

OGC Organismes de gestion en commun

PAIR Plan d'aménagement intégré des ressources

PGAF Plan général d'aménagement forestier

SÉPAQ Société des établissements de plein air du Québec

TBE Tordeuse des bourgeons de l'épinette

ZEC Zone d'exploitation contrôlée

LISTE DE CARTES

- 1. Région R-12 GQ (administrée) vs Région R-12 MRNFP (gérée)
- 1. Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques
- 2. Régimes de propriété
- 3. Les municipalités régionales de comté
- 4. Affectations des terres du domaine public
- 5. R-12 GQ et aires communes
- 6. Territoire de gestion (actuel)
- 7. Territoire de gestion (UAF à venir)

MISE EN CONTEXTE

Le territoire de la région administrative gouvernementale de Chaudière-Appalaches et celui géré par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) sont identiques, si ce n'est pour deux secteurs qui relèvent des régions 04 et 05, et qui font l'objet d'une entente de gestion, (voir carte 1).

Pour les fins du présent document, les données du chapitre 1 sont fournies sur la base de la région administrative gouvernementale et les années de référence sont de 1998 à 2002, sauf quelques rares exceptions.

Les autres chapitres présentent les données selon le territoire de gestion forestière, incluant les ententes de gestion entre les différentes Directions régionales du MRNFP.

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

1.1 Le territoire

1.1.1 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques

Du point de vue écologique, la région couvre trois domaines bioclimatiques répartis dans deux sous-zones de végétation (voir carte 2).

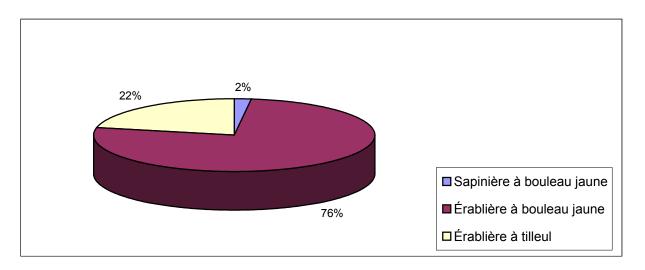


Figure 1 Domaines bioclimatiques

Source : Données compilées à partir du Système d'informations écoforestières (SIEF), janvier 2004

Les domaines de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul sont situés dans la sous-zone de la forêt décidue et couvrent ensemble 98 % du territoire de la région.

Le reste du territoire appartient à la sous-zone de la forêt mélangée et au domaine de la sapinière à bouleau jaune.

1.1.2 Régime de propriété

La région administrative de Chaudière-Appalaches couvre une superficie totale de 15 478 km² (voir figure 2).

La majorité du territoire est constituée de petites propriétés privées (85 %) auxquelles s'ajoutent quelques grandes propriétés (voir carte 3).

Le territoire public québécois ne couvre que 10 % du territoire, soit 1 603 km².

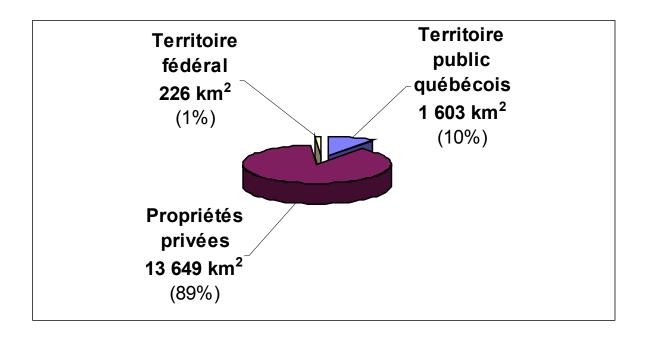


Figure 2 Répartition du territoire selon le régime de propriété

Source: Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

1.1.3 Superficie selon la nature du territoire

Le territoire de la région est constitué à 73 % de terrains forestiers, dont la très grande majorité sont productifs et accessibles.

En effet, les terrains forestiers productifs accessibles couvrent une superficie de 10 920 km² et sont situés à 14 % dans le territoire public de juridiction provinciale (1 493 km²).

Tableau 1 Superficie selon la nature du territoire 1,2,3

	km ²	%
Eau	419	3 %
Terrains non forestiers	3 756	24 %
Terrains forestiers	11 302	73 %
 Terrains forestiers improductifs 	(361)	(2 %)
 Terrains forestiers productifs accessibles (10 920 km²) inaccessibles (21 km²) 	(10 941)	(71 %)
Total ³	15 478	100 %

Superficie totale = 15 478 km² ^{73%}

Source: Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

¹ La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur la zone d'inventaire intensif.

² Mise à jour d'août 2003.

³ L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

1.2 Sur le plan social et environnemental

1.2.1 Affectation

La région de Chaudière-Appalaches compte une population de 390 505 personnes répartie dans 136 municipalités (voir tableau 2).

Ce territoire est subdivisé en neuf municipalités régionales de comté (MRC) auxquelles s'ajoute la nouvelle grande ville de Lévis (voir carte 4).

Tableau 2 Liste des MRC – Région de Chaudière-Appalaches (12)

MRC	Nombre de municipalités	Population
Beauce-Sartigan	16	48 448
Bellechasse	20	33 915
La Nouvelle-Beauce	11	30 977
Les Etchemins	13	18 023
L'Amiante	19	43 968
L'Islet	14	19 653
Lotbinière	18	27 673
Montmagny	14	23 609
Robert-Cliche	10	18 998
Lévis	1	125 241
Total	136	390 505

Source : Répertoire des municipalités du Québec

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (décembre 2003)

1.2.2 Participation accrue des autres utilisateurs du milieu

La loi modifiant la Loi sur les forêts, adoptée le 22 mai 2001, prévoit que la population doit être consultée sur les orientations de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

À cet égard, une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier a été adoptée en décembre 2002. Trois consultations publiques ont été tenues dans le cadre de cette politique.

De plus, l'article 54 de la Loi sur les forêts précise qu'il faut prendre en considération les intérêts et les préoccupations des différents utilisateurs du territoire lors de l'élaboration des PGAF.

Les bénéficiaires d'un droit de récolte (CAAF, CtAF et CvAF) doivent donc inviter différents organismes à participer à la préparation du PGAF. Parmi ceux-ci, mentionnons les MRC, les communautés autochtones, les Zecs, les pourvoiries et les détenteurs d'un permis d'exploitation d'érablière.

Le tableau 3 fait état des consultations qui se sont déroulées dans la région.

Tableau 3 Consultations publiques – Région 12

Description de la consultation	Période de consultation	Moyen	Participation
Consultation sur les 4 plans généraux déposés par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (BCAAF).	1999 à 2001	Séances publiques	120
Consultation sur le projet de Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier	Automne 2001	Questionnaires (60 envois)	12
Consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et sur le tracé de la limite nord des attributions commerciales	Printemps 2002	Séances publiques (2)	28
Consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier	Automne 2003	Séances publiques (2)	25

Source: compilation régionale (janvier 2004)

1.2.3 Communauté autochtone

Aucune communauté autochtone n'est présente dans la région de Chaudière-Appalaches.

1.2.4 Territoires qui bénéficient d'un statut particulier, écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et aires protégées.

Territoires à statut particulier

Dans la région administrative de Chaudière-Appalaches (12), on trouve une partie du parc québécois de Frontenac (73 km²/155 km²), cinq réserves écologiques (11 km²) et deux zones d'exploitation contrôlée (Zecs) (120,4 km²). Le tableau 4 dresse la liste des différents territoires bénéficiant d'une protection ou d'un statut particulier incluant la partie du parc Frontenac située dans la région 12. Ces territoires totalisent 204,4 km², soit 12,8 % de la superficie totale de tenure publique de la région.

La carte 5 localise ces territoires à l'échelle de la région administrative.

Tableau 4 Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier 1

Principaux territoires	Superficie (km²)	Superficie totale (km ²)
Parcs québécois Parc Frontenac (partie)		73,0
Réserves écologiques Rivière-du-Moulin (de la) Claude-Mélançon Lionel-Cinq-Mars Thomas-Sterry-Hunt (Internationale) Pointe-Platon (de)	0,1 5,4 4,4 0,5 0,6	11,0
Zones d'exploitation contrôlées ² Jaro Oie-Blanche-de-Montmagny (C)	112,0 8,4	120,4
Superficies des pourvoiries avec droits exclusifs		0,0
Total		204,4

¹ Mise à jour de novembre 2002

Sources:

Société de la faune et des parcs du Québec. Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002).

Direction générale de l'information géographique. Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002).

Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

² Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Le tableau 5 présente les EFE recensés en forêts publique (3,3 km²) et privée (16,1 km²).

Tableau 5 Ecosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) Forêts publique et privée

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les forêts publiques							
Types Protection légale			Sans protection légale ¹		Total		
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	
Rares	5	97	2	39	7	136	
Refuges	1	12	0	0	1	12	
Anciens	5	187	0	0	5	187	
Total	11	296	2	39	13	335	

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les forêts privées						
Types Protection légale Sans protection légale Total					Total	
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)
Rares	0	0	5	201	5	201
Refuges	0	0	13	1 353	13	1 353
Anciens	0	0	4	53	4	53
Total	0	0	22	1 607	22	1 607

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

Aires protégées

La région de Chaudière-Appalaches compte officiellement 101 aires protégées pour une superficie totale de 275 km² en tenant compte qu'une partie seulement du parc Frontenac (73 km²) est située dans la région. Cependant, si l'on ajoute les cinq aires de confinement du cerf de Virginie (ravages) reconnues en forêt publique (116 km²), la superficie totale des aires protégées s'élève à 391 km², soit 2,5 % du territoire global ou 24 % du territoire public québécois de la région.

¹ EFE en attente d'une protection légale dont certains sont protégés en vertu de la directive administrative émise en 1997

Après avoir soustrait le parc Frontenac (73 km²), les ravages (116 km²), les réserves écologiques (11 km²) et les EFE (19,4 km²) dont il a été fait mention précédemment, il reste une superficie de 171,6 km².

Celle-ci regroupe, entre autres, des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des refuges d'oiseaux migrateurs, des réserves écologiques, une rivière à saumons et différents types de parcs.

1.3 Sur le plan économique

1.3.1 Présence de l'industrie forestière

Dans la région de Chaudière-Appalaches, le MRNFP a émis 175 permis à des usines de transformation primaire du bois. Parmi celles-ci, on note 167 usines de sciage, six usines de bardeaux, une usine de tournage et une de fabrication de lattes.

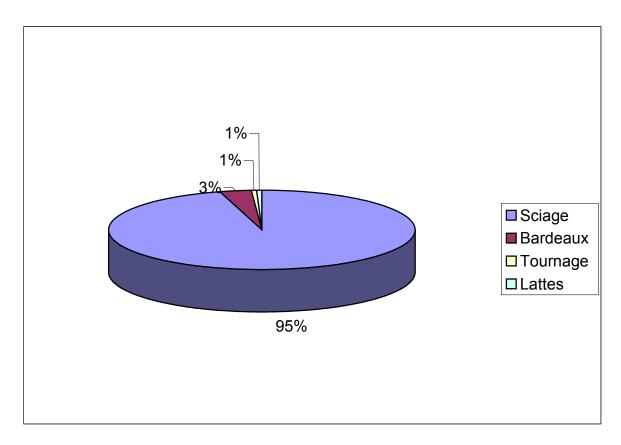


Figure 3 Usines de transformation primaire

Source : Direction du développement de l'industrie des produits forestiers – Industria – Rapport imprimé le 17 décembre 2003

Même si les usines de sciage sont nombreuses, leur importance varie grandement selon leur capacité de transformation. En effet, la figure 4 montre que la majorité (128) de celles-ci sont dans une classe de consommation autorisée de 10 000 m³/an et moins, tandis qu'on en compte seulement 13 dans la catégorie excédant 100 000 m³/an.

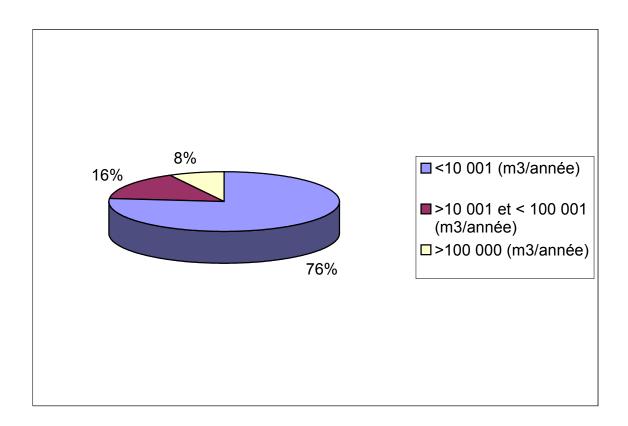


Figure 4 Répartition des usines de l'industrie des produits forestiers par classe de consommation autorisée.

Source : Direction du développement de l'industrie des produits forestiers – Industria – Rapport imprimé le 17 décembre 2003

Selon les statistiques officielles (SCIAN) et les autres sources bien identifiées au tableau 6, en 2002, la région de Chaudière-Appalaches comptait 8 131 emplois directement liés à l'industrie manufacturière de première et de seconde transformation du bois. À ceux-ci s'ajoutent 769 emplois reliés à l'exploitation et aux services forestiers.

Tableau 6 Le secteur forestier dans l'économie de la région Chaudière-Appalaches

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	108	951	n.d.	769
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	112	7 185	180	7 773
 Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.) 				
Fabrication du papier (SCIAN 322) ➤ Première transformation (pâte à papier, papier, carton) ➤ Deuxième transformation (produits en papier transformé)	8	380	10	358
TOTAL SECTEUR FORESTIER	228	8 516	n.d.	8 900

Notes

- > Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (ex. : Les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322).
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada. L'emploi a été réparti entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP. Ces mêmes hypothèses servent aussi à répartir le nombre d'établissements; ces données doivent donc être interprétées avec prudence.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada, et sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entres les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada. Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont par la suite été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM en 2001 sont présentés à titre indicatif. Il faut cependant être prudent si on les compare aux données de 1999, Statistique Canada ayant élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 \$ de chiffre de ventes.

2004/01/21

1.3.2 Redevances perçues et réinvesties

En 2002-2003, en dehors de celles perçues en région et qui ont été réinvesties par les bénéficiaires de CAAF dans la réalisation des travaux d'aménagement forestier requis pour maintenir le rendement (1,4 M\$), les redevances ont permis le financement des projets réalisés (1.1 M\$) dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), comme l'illustre dans le tableau suivant.

Tableau 7 Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits (2002-2003)

Chaudière-Appalaches	Région 12	Autres régions	Total Québec
_		M\$	
Redevances	2,6	305,1	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(1,4)	(145,7)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(1,1)	(40,7)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(0,5)	(21,6)	(22,1)
	-	-	
Total crédits	(3,0)	(208,0)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de Sopfim-Sopfeu	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	-	-	-
Solde		•	78,1 ¹

Note 1 : Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71M \$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Sources: Les données comptes publics (autres régions) sont réparties selon les données de la saison 2002-2003 fournies par la DAT.

> Les volumes récoltés correspondent aux volumes de bois livrés aux usines en provenance des forêts publique et privée (DGSF 12 mars 2004).

Répartition selon les régions administratives.

Depuis sa création en 1995 jusqu'à 2002-2003, le PMVRMF a favorisé la réalisation d'au moins 102 projets du Volet II en injectant 5,5 M\$ à même les redevances des bénéficiaires de CAAF.

Ainsi, environ 45 promoteurs différents ont réalisé principalement des aménagements récréatifs et éducatifs (sentiers de randonnée, sites d'interprétation et d'accueil), des aménagements fauniques (restauration de berge) et des travaux sylvicoles (coupe d'assainissement, éclaircie).

En ce qui concerne le volet I, au cours de la même période, cinq promoteurs différents ont réalisé 15 projets pour un montant total de 1,042 M\$. Ces projets visent principalement l'acquisition de connaissances, et l'expérimentation dans les domaines touchant la forêt, la faune et l'environnement.

Le tableau 8 montre un investissement public en forêt de 5,90 \$ par mètre cube de bois récolté, ce qui situe la région à 15 % sous la moyenne provinciale.

Tableau 8 Tableau comparatif – Dollars investis par million de mètres cubes de bois récoltés (forêts publique et privée) 2002-2003

Chaudière-Appalaches	Région 12	Autres régions	Total Québec
		M\$	
Crédits admissibles en paiement des droits	3,0	208,0	211,0
Autres investissements en forêt 1	5,2	55,5	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	8,2	263,5	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	1,4	38,0	39,4
	\$/m ³		
Dollars investis/mètre cube de bois récoltés	5,90 \$	6,90 \$	6,90 \$

Note 1 : Programmes de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée

Source: Les données de la saison de coupe 2002-2003 (source DAT janvier 2004).

Les données comptes publics sont réparties selon les données de la saison 2002-2003.

Les volumes récoltés correspondent aux volumes de bois livrés aux usines en provenance des forêts publique et privée.

(Données en date du 12 mars 2004 - DSF).

Répartition par région administrative.

1.3.3 Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier

Acériculture :

Lors de la levée du moratoire (1995), 204 permis étaient actifs dans la région pour une superficie totale de 5 631 ha. En 2002, en forêt publique, le MRNFP-12 a émis 263 permis pour une superficie totale de 9 178 ha et le nombre d'entailles totalisait 2 049 284. Il faut toutefois noter que plus de 68 % de la superficie sous permis d'érablière est localisée dans l'Unité de gestion de la Beauce, alors qu'on n'y gère que 48 % des permis (en nombre).

Dans la région de Chaudière-Appalaches, en 2002, les 263 acériculteurs sur terre publique ont produit 1 375 500 litres de sirop, ce qui représente une valeur de 8,3 M\$, récolté 13 813 m³ de bois, et payé des droits (permis + récolte) de l'ordre de 522 300 \$.

Autres activités :

De nombreuses activités se déroulent sur le territoire public de notre région dont certaines exigent l'émission de permis d'intervention par le MRNFP. Ces activités varient beaucoup d'une année à l'autre. Le tableau suivant présente pour la période de 1998-2002 (quatre ans) les résultats annuels moyens reliés à l'émission de ces permis.

Les permis pour fins récréatives et fauniques (10), bois de chauffage domestique (9) et construction ou amélioration de chemin (5) sont les principaux types de petits permis les plus fréquemment demandés dans la région.

Tableau 9 Volumes annuels moyens sur 4 ans (1998-2002)

Autres permis			
Type d'activités	Nombre moyen de permis	Volume moyen récolté (m³)	
Utilité publique	1	23	
Activité minière	1	35	
Faunique/récréatif	10	775	
Chemin ou amélioration	5	292	
Chauffage domestique	9	125	
Chauffage commercial	1	3 462	
Total :	27	4 712	

Source : données compilées par la Direction régionale selon les informations détenues par les unités de gestion.

2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

2.1 Le profil forestier actuel

2.1.1 Répartition du couvert forestier

Le territoire forestier productif accessible géré par la région de Chaudière-Appalaches du MRNFP couvre une superficie totale de 1 350 km².

Cette superficie se répartit à peu près également entre les peuplements résineux (37 %) et les peuplements mélangés (38 %), tandis que les feuillus occupent 14 % du territoire. Les peuplements dont le couvert est en développement (11 %) sont ceux qui ont subi une perturbation naturelle ou une intervention récente et dont la régénération forestière est dite en voie de se rétablir, car elle n'a pas atteint la hauteur de deux mètres.

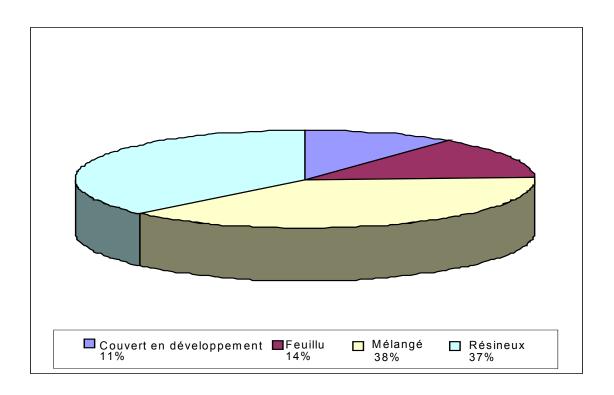


Figure 5 Superficie selon les types de couverts (%)

Source: Direction des inventaires forestiers (janvier 2004)

La répartition du volume selon les types de couverts montre une concordance presque parfaite avec les superficies en ce qui a trait aux résineux (38 %) et aux mélangés (39 %).

Cependant, les peuplements de feuillus (23 %) renferment une proportion beaucoup plus élevée du volume, lequel totalise 13,1 Mm³ pour l'ensemble des types de peuplements.

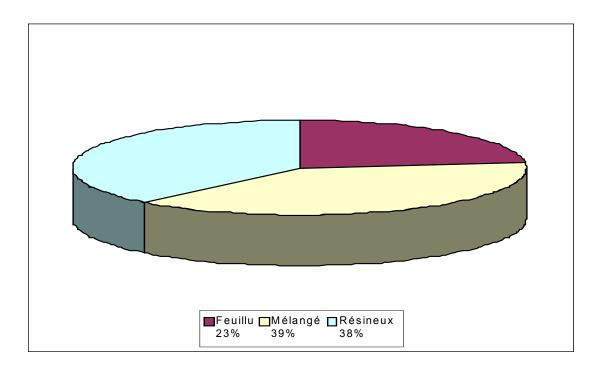


Figure 6 Volume selon les types de couverts

Source: Direction des inventaires forestiers (janvier 2004)

2.1.2 Superficies selon les classes d'âge

La forêt de la région est relativement jeune, car 56 % de la superficie est occupée par des peuplements de moins de 60 ans.

Il est à noter que 43 % de la classe de 50 ans est constituée de peuplements jeunes inéquiennes, tandis que la classe de 90 ans englobe les peuplements vieux inéquiennes pour 71 % de la superficie.

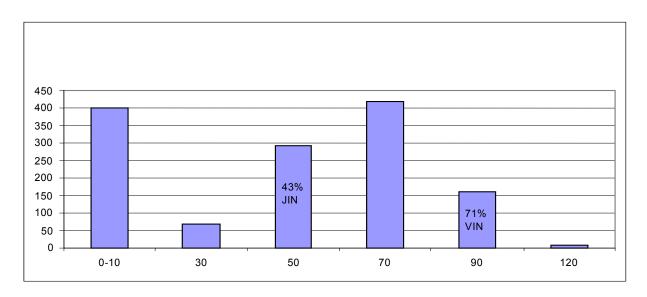


Figure 7 Répartition de la superficie selon les classes d'âge (km²)

Source: Direction des inventaires forestiers (janvier 2004)

Note : Jin = Jeune peuplement inéquienne

Vin = Vieux peuplement inéquienne

2.1.3 Répartition du volume par essence

Le territoire géré par le MRNFP renferme un volume marchand brut total de 13,1 Mm³.

Ce volume est constitué à 47 % du groupe d'essences SEPM (sapin, épinette, pin gris, mélèze), tandis que le groupe de feuillus durs (bouleau et érable) représente 36 % du volume.

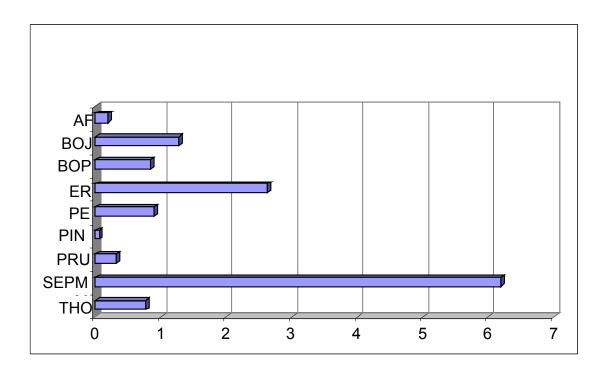


Figure 8 Volume selon les essences (Mm²)

Source : Direction des inventaires forestiers (janvier 2004)

Signification des codes :

AF: Autres feuillus BOJ: bouleau jaune BOP: bouleau à papier ER: Érable PE: peuplier PINS: pin rouge, pin blanc

PRU: pruche SEPM: sapin, épinette, pin gris, mélèze

THO: thuya

2.1.4 Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles.

2.1.4.1 Les insectes et les maladies

Aucun dommage significatif n'a été signalé dans la région de Chaudière-Appalaches au cours des dernières années.

On note simplement une superficie de 15 ha affectée par l'arpenteuse de la pruche en bordure du fleuve dans le secteur de Montmagny, en 2002.

Cependant, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) des années 70 a eu un majeur sur l'évolution du couvert forestier (voir section 2.2).

2.1.4.2 Le feu

Entre 1998 et 2003, 143 incendies ont touché une superficie totale de 55 ha, ce qui représente une moyenne de 0,4 ha par incendie.

2.1.4.3 Le chablis

En septembre 1999, l'ouragan Meech qui a frappé la côte nord-est américaine a eu des répercussions qui ont entraîné un chablis couvrant une superficie totale de 112 ha près des lacs Morin et Saint-Pierre dans le secteur d'Armagh.

Un plan spécial, qui a permis la récupération d'un volume de 15 275 m³, a été mis en place en 2000. Une aide financière totalisant 45 215 \$ a d'ailleurs été octroyée à cette occasion.

2.2 L'évolution du couvert forestier

À l'aide de figures, cette section met en parallèle trois portraits du couvert forestier de la région de Chaudière-Appalaches : le premier portrait date des années 70 (le premier inventaire décennal), le deuxième des années 1980 (le deuxième inventaire décennal) et le troisième des années 1990 (le troisième inventaire décennal).

2.2.1 Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement.

Les types de couverts :

On distingue trois grands types de couverts forestiers : résineux, mélangé et feuillu. La distinction est déterminée selon le pourcentage de surface terrière du peuplement qui est occupé par des essences résineuses. Le couvert est **résineux** si plus de 75 % de la surface terrière est occupée par des résineux, **mélangé** lorsque cette proportion se situe entre 26 % et 75 % et **feuillu** lorsque moins de 25 % de la surface terrière est couverte par des résineux.

Les stades de développement :

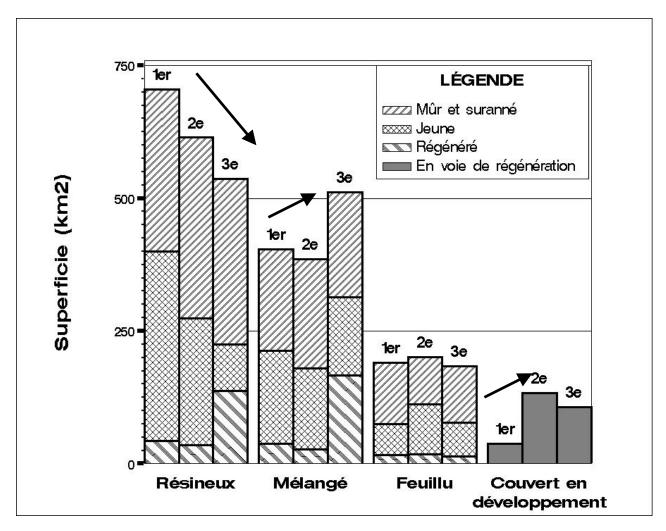
Un peuplement est « mur et suranné » quand il a atteint ou même dépassé le stade de maturité. À ce niveau, le taux de croissance diminue et les arbres s'affaiblissent. Un peuplement est jeune lorsqu'il a dépassé le stade de la régénération, mais n'a pas encore atteint l'âge où il peut faire l'objet d'une récolte. Un peuplement est « régénéré » si les jeunes arbres sont établis, soit par plantation, soit par semence naturelle. Les arbres ont entre deux et sept mètres de hauteur. Lorsque la végétation a moins de deux mètres de hauteur et qu'il n'est pas possible de détecter la présence d'arbres sur les photographies aériennes, le peuplement est au stade « en voie de régénération ».

Dans le cas d'un arbre, la surface terrière est la superficie de la section transversale du tronc, mesurée à hauteur de poitrine. Dans le cas d'un peuplement, c'est la somme des superficies des sections transversales des arbres, exprimée en m² à l'hectare.

Un peuplement est un regroupement d'arbres relativement homogène en ce qui concerne la composition d'essences, la densité et la hauteur des arbres.

La figure 9 montre que les superficies résineuses diminuent, alors que les mélangées augmentent. Cette situation est attribuable à la TBE. Quant aux superficies en développement, elles s'accroissent en raison d'une augmentation du niveau des coupes forestières.

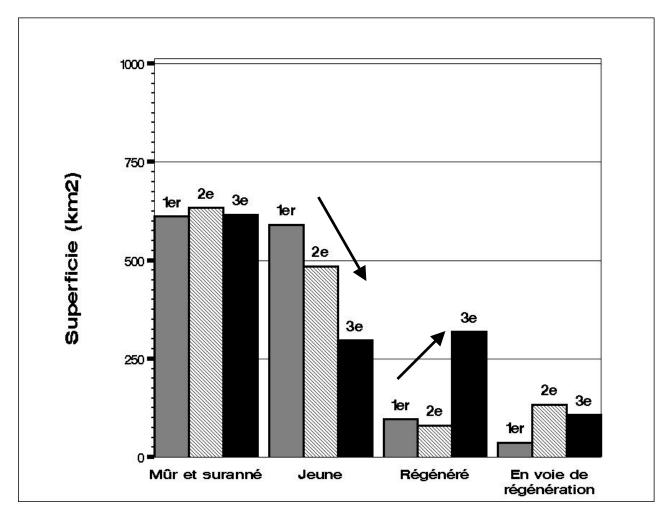
Figure 9 Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement



2.2.2 Répartition de la superficie selon les stades de développement

La figure suivante montre qu'au troisième inventaire, les superficies jeunes diminuent énormément au profit des superficies régénérées et plus particulièrement pour les résineux (voir figure 9). On constate également qu'à partir du troisième inventaire, les proportions des différents stades de développement ont tendance à être mieux équilibrées.

Figure 10 Répartition de la superficie selon les stades de développement



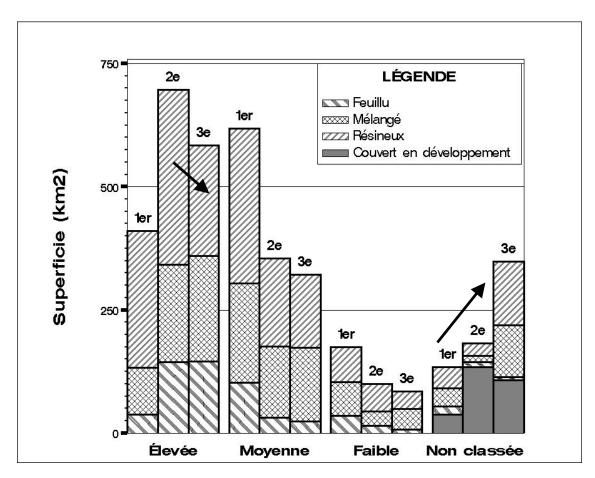
2.2.3 Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts

La densité d'un peuplement forestier s'exprime par un pourcentage de couverture formée par la projection au sol des cimes des arbres qui ont plus de sept mètres de hauteur.

La classe de densité est élevée lorsque le pourcentage de couverture est supérieur à 60 %, moyenne si le pourcentage se situe entre 41 et 60 % et faible si le pourcentage de couverture est de 25 à 40 %.

La figure 11 montre que les superficies résineuses ayant une densité élevée diminuent entre le deuxième et le troisième inventaire. Ceci s'explique par le passage de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. De plus, les superficies non classées augmentent considérablement. L'accroissement du niveau des coupes forestières pourrait expliquer cette augmentation.

Figure 11 Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts



2.2.4 Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

On peut voir dans la figure 12 que les superficies en plantation augmentent grandement lors du troisième inventaire. Le programme de plantation mis en œuvre dans les années 1980 en est la cause. Les coupes totales, qu'elles soient en voie de régénération ou régénérées, augmentent également, et ce, au détriment des interventions partielles.

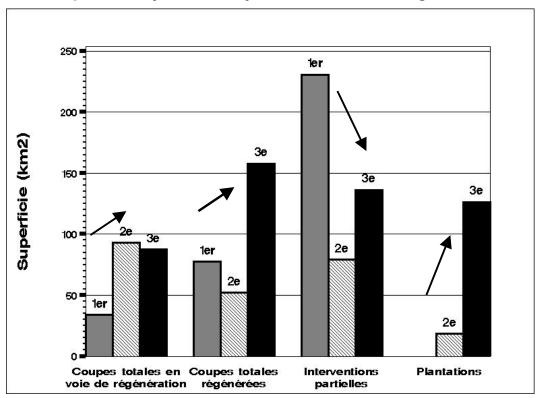


Figure 12 Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

Coupes totales en voie de régénération : Ces territoires forestiers ont fait l'objet de coupes totales et de CPRS ou sont en friches. Ils sont en voie de régénération.

Coupes totales régénérées : Ces territoires forestiers ont fait l'objet de coupes totales, de CPRS et sont régénérés. Les jeunes arbres établis atteignent entre deux et sept mètres de hauteur.

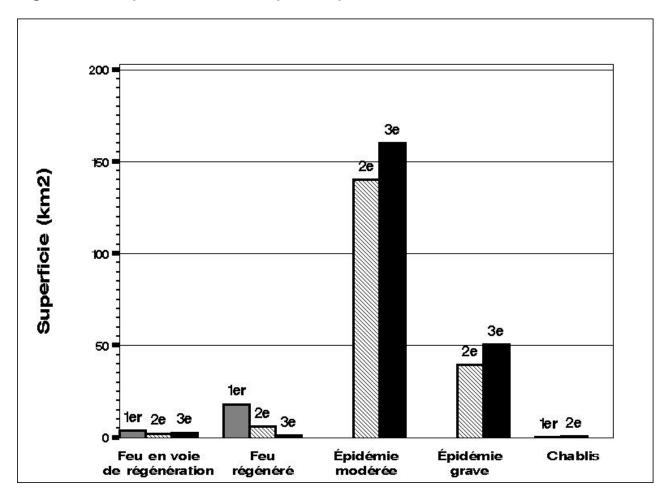
Interventions partielles : Ces territoires forestiers ont fait l'objet d'une récolte partielle, soit la coupe à diamètre limite, la coupe de jardinage, l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie commerciale.

Plantations : Cette catégorie regroupe les plantations de toute composition et qui ont une hauteur inférieure à sept mètres.

2.2.5 Superficies affectées par des perturbations naturelles

La figure 13 montre que les superficies perturbées par la TBE sont importantes aux deuxième et troisième inventaires.

Figure 13 Superficies affectées par des perturbations naturelles



Note : voir la définition des termes à la page suivante.

Feu en voie de régénération Regroupe les peuplements qui ont une origine

naturelle de feu et qui ont un stade de

développement « en voie de régénération ».

Feu régénéré Regroupe les peuplements qui ont une origine

naturelle de feu et qui ont un stade de

développement « régénéré ».

Épidémie modérée Regroupe les peuplements qui ont une

perturbation naturelle partielle causée par des

épidémies d'insectes.

Épidémie grave Regroupe les peuplements de moins de 7 m

(développement « régénéré » ou « en voie de régénération ») qui ont une origine naturelle

causée par les épidémies d'insectes.

Chablis Regroupe les peuplements de moins de 7 m

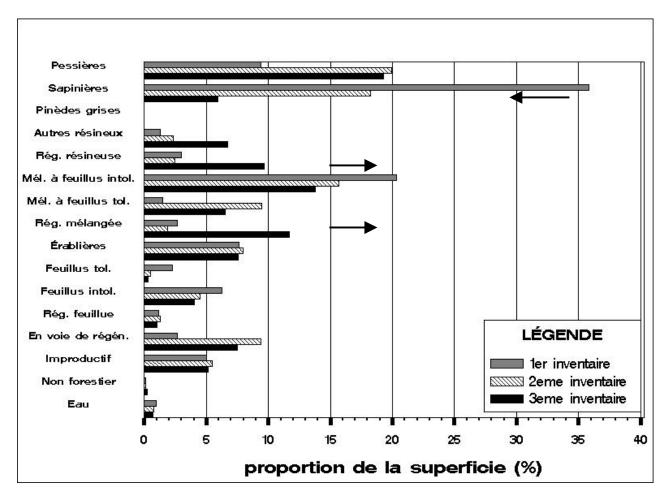
(développement « régénéré » ou « en voie de régénération ») qui ont une origine naturelle de

chablis.

2.2.6 Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses

La figure 14 montre que les sapinières diminuent considérablement entre le premier et le troisième inventaire. Cette situation s'explique par la venue de la TBE qui a pris d'assaut les sapinières de tout le Québec. On observe que les superficies avec une régénération mélangée et résineuse augmentent au troisième inventaire. En ce qui concerne les superficies régénérées en résineux, elles sont en hausse en raison du vaste programme de plantation des années 1980.

Figure 14 Importance relative des superficies selon les groupements d'essencessynthèses



Note : voir la définition des termes à la page suivante.

Pessières Peuplements résineux dominés par l'épinette noire ou

rouge.

Sapinières Peuplements résineux dominés par le sapin ou

l'épinette blanche.

Pinèdes grises Peuplements résineux dominés par le pin gris.

Autres résineux Peuplements résineux dominés par les autres résineux

(pin blanc, pin rouge, pruche, thuya, mélèze).

Régénération résineuse Peuplements résineux en régénération (type de

couvert résineux et entre 2 et 7 m de hauteur).

Mélangé à feuillus intolérants Peuplements mélangés composés de résineux et de

feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable

rouge), quelle que soit la dominance.

Mélangé à feuillus tolérants Peuplements mélangés composés de résineux et de

feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune et

autres), quelle que soit la dominance.

Régénération mélangée Peuplements mélangés en régénération (type de

couvert mélangé et entre 2 et 7 m de hauteur).

Érablières Peuplements feuillus dominés par l'érable à sucre.

Feuillus tolérants Peuplements feuillus dominés par les autres feuillus

tolérants (y compris le bouleau jaune et le chêne).

Feuillus intolérants Peuplements feuillus dominés par les feuillus

intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable rouge).

Régénération feuillue Peuplements feuillus en régénération (type de couvert

feuillu et entre 2 et 7 m de hauteur.

En voie de régénération Terrains qui n'ont pas de couvert de plus de 2 m de

hauteur et qui sont productifs.

Improductif Terrains forestiers improductifs (aulnaies, dénudés

secs ou humides).

Non forestier Terrains non forestiers (route, lignes de transport

d'énergie, villes, agricole, etc.).

Eau Comprend les lacs, les rivières, les inondés.

3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

3.1 Le territoire de gestion forestière

a) Territoire sous CAAF

Tel qu'indiqué au premier chapitre (voir carte 1), la région gérée par MRNFP-12 diffère des limites de la région administrative dans sa partie ouest. En effet, MRNFP-12 gère une partie du territoire public de l'Estrie dans le secteur Bellarmin (partie A.C. 34-03), alors que la région 05 a pris en charge des forêts privées situées dans ce secteur.

Le territoire d'aménagement forestier est subdivisé en quatre aires communes (voir carte 6) et contribue à approvisionner à partir d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) 16 usines de transformation du bois. Parmi celles-ci, 11 sont localisées dans les limites de la région pendant que cinq autres sont situées à l'extérieur.

Le tableau suivant présente ces bénéficiaires ainsi que les volumes qui leur sont attribués par essence.

Tableau 10 Volumes attribués aux bénéficiaires de CAAF de la région de Chaudière-Appalaches (12) par groupe d'essences

No CAAF	Usines dans la région 12	SEPM (m³)	Thuya (m³)	Autres résineux (m³)	Peuplier (m³)	Feuillus durs (m³)	Total (m³)
132	Domtar inc — Sainte-Marie	23 300					23 300
355	Le spécialiste du bardeau de cèdre		700				700
010	Bois Daaquam inc.	38 300					38 300
134	Scierie Lauzé Joly inc.	4 650		1 200		600	6 450
011	Bois de sciage Lafontaine inc. (Sainte-Perpétue)	28 700			1 700		30 400
018	Industries Maibec inc. — Saint-Pamphile	30 000					30 000
019	J. L. Lemieux & Fils inc.		5000		5 000		10 000
368	Les Bois francs l'Islet Sud inc.					6 500	6 500
387	Les lattes N.G. inc.				9 500		9 500
014	Matériaux Blanchet inc.	30 000					30 000
388	Scierie Bel-Ache inc.				4 800	2 000	6 800
	SOUS-TOTAL	154 950	6 200	1 200	21 000	9 100	192 450
No CAAF	Usines hors région 12	SEPM (m³)	Thuya (m³)	Autres résineux (m³)	Peuplier (m³)	Feuillus durs (m³)	Total (m³)
356	Industries A.R. inc.		500				500
135	Vexco inc.					3 700	3 700
242	Kruger Wayagamack	3 500					3 500
260	Scierie Blondeau inc.	4 650		1 200		600	6 450
228	Adélard Goyette & Fils			574			574
	SOUS-TOTAL	8 150		1 774		4 300	14 224
	TOTAL RÉGION-12	163 000	6 200	2 974	21 000	13 400	206 674

Source : Répertoire des bénéficiaires de CAAF, mise à jour au 30 septembre 2003

b) Autres territoires particuliers :

Le parc régional du Massif du Sud a été créé en 2001 en vertu d'un projet de loi privé. Il couvre une superficie totale de 120 km² constituée à 22 % de propriétés privées et à 78 % de territoire public sous CAAF.

Une entente pour l'exploitation de ce parc a été conclue en 2001 avec les MRC de Bellechasse et de Les Etchemins et c'est la Société de gestion du Parc du Massif du Sud qui réalise les travaux d'aménagement récréotouristiques.

La carte 7 localise ce parc régional, dont une partie fait l'objet de discussions entre le MRNFP et les deux MRC nommées précédemment en vue de la signature d'une convention de gestion territoriale.

Un deuxième projet de parc, soit le parc régional des Appalaches a été présenté par la MRC de Montmagny en 2000. Celui-ci couvrirait une superficie d'environ 80 km² située en très grande partie sur le territoire public.

3.2 L'évolution de la possibilité forestière, des attributions et de la récolte

Les prochains tableaux (11 à 14) présentent l'évolution de la possibilité forestière, des attributions et de la récolte pour les années 1990-2003, pour les quatre groupes d'essences. Des remarques ont été inscrites sous chaque tableau. Par ailleurs, les volumes présentés dans les tableaux suivants excluent les bois laissés sur les aires de récolte.

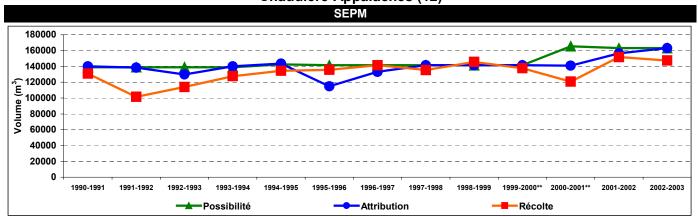
Tableau 11 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) — Chaudière-Appalaches (12) — SEPM

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts
		SEPM		
1990-1991	139 000	140 000	130 920	1 000 ¹
1991-1992	139 000	138 500	101 572	
1992-1993	139 000	129 850	113 981	
1993-1994	139 000	140 050	127 574	1 050 ¹
1994-1995	142 500	143 550	134 374	1 050 ¹
1995-1996	141 500	114 850	135 697	20 847 ²
1996-1997	141 500	133 200	141 466	8 266 ³
1997-1998	141 500	141 500	135 424	
1998-1999	141 500	141 500	145 560	4 060 ⁴
1999-2000**	141 500	141 500	137 621	
2000-2001**	165 443	141 000	120 777	
2001-2002	163 143	156 510	151 657	
2002-2003	163 143	163 100	147 340	

^{* :} Données au 31 mars

^{** :} Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF





Remarque (**)

- En 1990-1991, 1993-1994 et 1994-1995 : Ces années se situent à une période de transition entre deux périodes quinquennales pour certaines aires communes. Ainsi, la possibilité forestière indiquée est le résultat réévalué dans le cadre de la révision de PGAF alors que l'attribution n'a pas au 31 mars de ces deux années encore fait l'objet d'une révision par le ministre.
- ² En 1995-96 : Ce dépassement est dû à une résiliation d'un CAAF en février 1996 après que les travaux de récolte aient été réalisés. Comme la lecture du volume attribué est au 31 mars 1996, le volume de la récolte excède les attributions.
- ³ En 1996-97: Situation identique à celle de 1995-1996.
- 4 En 1998-99: La récolte dépassant le niveau de l'attribution résulte du fait que certains bénéficiaires se sont prévalus des dispositions prévues à l'article 92.0.1 de la Loi sur les forêts qui permet selon certains critères, la récolte de bois attribué mais qui n'a pas été récolté au cours des années précédentes (Maximum 15 % du volume attribué)

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas dépassé le volume attribué, tel qu'indiqué au tableau 18, page 47.

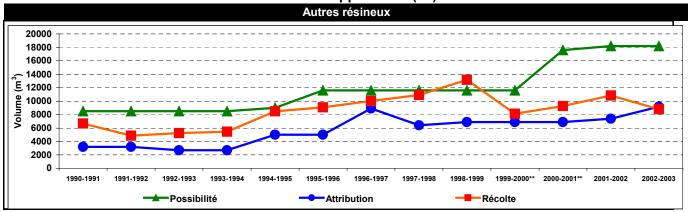
Tableau 12 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) — Chaudière-Appalaches (12) — Autres résineux

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts Rec - Att
		Autres résine	eux	
1990-1991	8 500	3 200	6 682	3 482
1991-1992	8 500	3 200	4 861	1 661
1992-1993	8 500	2 700	5 242	2 542
1993-1994	8 500	2 700	5 467	2 767
1994-1995 **	9 000	5 000	8 490	3 490
1995-1996 **	11 600	5 000	9 073	4 073
1996-1997	11 600	8 900	10 035	1 135
1997-1998	11 600	6 400	10 906	4 506
1998-1999	11 600	6 900	13 168	6 268
1999-2000**	11 600	6 900	8 128	1 228
2000-2001**	17 609	6 900	9 253	2 353
2001-2002	18 209	7 400	10 841	3 441
2002-2003	18 209	9 174	8 795	

^{*:} Données au 31 mars

^{** :} Selon l'aire commune, la possibilité forestière de ces années a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF





Remarque (**)

Pour la région 12, cette situation où la récolte excède l'attribution sans généralement excéder la possibilité ne se produit que pour le groupe "autres résineux". La raison de ce dépassement est reliée au fait que ces essences sont généralement des essences compagnes, leur distribution est souvent aléatoire et leur volume marchand brut total est plutôt faible et dispersé, de sorte que la possibilité forestière de ce groupe n'a pas nécessairement été évaluée dans certaines unités d'aménagement. Par ricochet, les attribution de ces essences ont été moins importantes.

Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution découlent de l'application de l'article 92.0.2 de la loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

Les augmentations de possibilité sont peu significatives car elles s'appliquent sur un faible volume et que ces essences sont dispersées sur le territoire.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte a dépassé de 5 296 m³ le volume attribué (Tableau 18, page 47). Le MRNFP analyse présentement les données du volume affecté par les opérations de récolte afin de déterminer s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 86.1 de la Loi sur les forêts. Cet article permet la réduction du volume autorisé au permis pour l'année en cours ou pour une année subséquente, s'il y a lieu dépassement du volume autorisé.

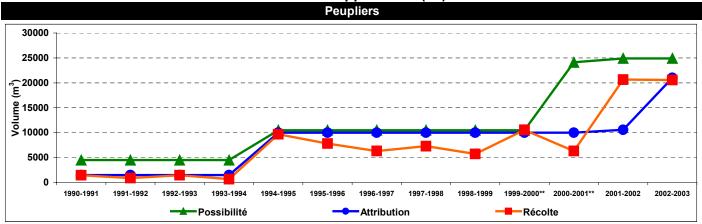
Tableau 13 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) — Chaudière-Appalaches (12) — Peupliers

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts
Aimoo		Peupliers		
1990-1991	4 500	1 500	1 473	
1991-1992	4 500	1 500	894	
1992-1993	4 500	1 500	1 470	
1993-1994	4 500	1 500	687	
1994-1995	10 500	10 000	9 687	
1995-1996	10 500	10 000	7 826	
1996-1997	10 500	10 000	6 333	
1997-1998	10 500	10 000	7 300	
1998-1999	10 500	10 000	5 722	
1999-2000**	10 500	10 000	10 555	555 ¹
2000-2001**	24 108	10 000	6 315	
2001-2002	24 908	10 600	20 648	10 048 ¹
2002-2003	24 908	21 000	20 568	

^{* :} Données au 31 mars

^{** :} Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF





Remarque (**)

Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution en 1999-2000 et 2001-2002 proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

La hausse de possibilité constatée en 1993-1994 est attribuable en bonne partie au volume non récolté lors de la période précédente tandis que celle de 1999-2000 est due à une modification dans le regroupement des strates feuillues et dans les stratégies d'aménagement.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte a dépassé de 11 577 m³ le volume attribué (Tableau 18, page 47). Le MRNFP analyse présentement les données du volume affecté par les opérations de récolte afin de déterminer s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 86.1 de la Loi sur les forêts. Cet article permet la réduction du volume autorisé au permis pour l'année en cours ou pour une année subséquente, s'il y a lieu dépassement du volume autorisé.

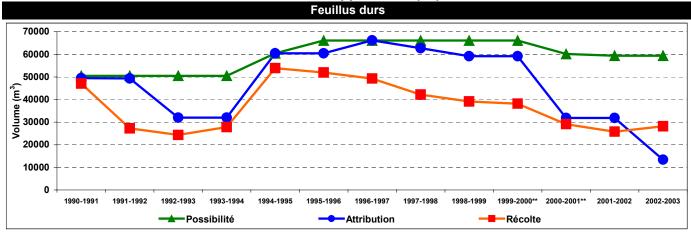
Tableau 14 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) — Chaudière-Appalaches (12) — Feuillus durs

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts					
- m	Feuillus durs								
1990-1991	50 500	49 500	47 076						
1991-1992	50 500	49 400	27 276						
1992-1993	50 500	32 005	24 341						
1993-1994	50 500	32 005	27 853						
1994-1995	60 500	60 505	53 925						
1995-1996	66 100	60 505	51 998						
1996-1997	66 100	66 200	49 294						
1997-1998	66 100	62 700	42 198						
1998-1999	66 100	59 200	39 161						
1999-2000**	66 100	59 200	38 216						
2000-2001**	60 182	31 900	29 115						
2001-2002	59 382	31 900	25 833						
2002-2003	59 382	13 400	28 155	14 755 ¹					

^{* :} Données au 31 mars

^{** :} Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF





Remarque (**)

Le dépassement de la récolte par rapport à l'attribution en 2002-2003 proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués au CAAF.

La hausse de possibilité constatée en 1995 découle de l'utilisation de nouvelles données forestières, tandis que la baisse de 2000 est le résultat d'un regroupement différent des strates et d'une modification des stratégies d'aménagement.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas dépassé le volume attribué, tel qu'indiqué au tableau 18, page 47.

3.3 Les traitements sylvicoles réalisés

Le tableau 15 regroupe sur une base comparative les résultats des travaux sylvicoles réalisés par les bénéficiaires de CAAF pendant trois années consécutives d'une période quinquennale.

La première colonne indique les objectifs par traitement par année et la dernière montre le degré d'atteinte de l'objectif sur ces trois années.

Globalement, seulement près des trois quarts des travaux de récolte ont été réalisés. Le ralentissement des activités de récolte occasionné par le conflit canado-américain du bois d'œuvre explique, en bonne partie, cette baisse du taux de réalisation.

En ce qui concerne les activités de reboisement, les bénéficiaires ont pris une certaine avance dans les premières années du PGAF, avance qui sera compensée par une diminution de cette activité pour terminer la période quinquennale. À l'inverse, les bénéficiaires devront accentuer le rythme pour atteindre les objectifs en ce qui a trait aux travaux d'entretien de la régénération naturelle.

Jusqu'à tout récemment, la faisabilité de ce rattrapage était liée à la disponibilité des montants perçus en redevances forestières à la suite des opérations de récolte. Les changements apportés à la Loi vont corriger cette situation, en permettant de réclamer des crédits en sus des droits de coupe à payer.

Tableau 15 Travaux sylvicoles réalisés de 2000 à 2002 par rapport à l'objectif défini au PGAF (ha)

TRAITEMENTS	OBJECTIF	CTIF RÉALISATION ANNUELLE (ha)			MOYENNE	ATTEINTE DE
	(ha)/an	2000	2001	2002	(ha)	L'OBJECTIF
CPRS et coupe mosaïque	1457	828	1253	1225	1102	76%
Coupe de régénération	221	173	155	157	162	73%
Coupe partielle	630	226	468	503	399	63%
Plantation et associés ¹	516	682	982	890	851	165%
Entretien de plantation	885	1002	975	726	901	102%
Travaux à rendement naturel ²	100	80	135	98	104	104%
Entretien de regénération naturelle	402	60	70	89	73	18%
Total des travaux	4211	3051	4038	3688	3592	85%

Source: Bilan de l'application des stratégies des PGAF, mise à jour 23 février 2004

3.4 Les mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement

La récolte moyenne annuelle de bois rond provenant des forêts publiques de la région s'élève à 210 547 m³, et 85 % de celle-ci, soit 178 797 m³, est transformée dans les 11 usines de la région. Le volume résiduel est utilisé principalement par les cinq usines situées à l'extérieur de la région (voir tableau 16).

En moyenne, les usines de la région transforment annuellement 243 408 m³ de bois récoltés en forêts publiques dont 73 % (178 797 m³) proviennent de la région. Le Bas-Saint-Laurent fournit la majeure partie des autres provenances de bois de la forêt publique (voir tableau 17).

¹ Plantations, EPC dans un peuplement naturel et regarni (rendement de plantation)

² Remise en production d'une aire d'ébranchage, d'empilement et de tronçonnage (AEET), regarni (rendement naturel), ensemencement, drainage, préparation de terrain (régénération naturelle).

Tableau 16 Région de Chaudière-Appalaches — Volume récolté

Destination		Vol	ume (m³) / An	née	
par région	1998	1999	2000	2001	2002
Capitale-Nationale (03)	437	706	144	727	519
Mauricie (04)	13 994	13 267	14 683	13 211	10 318
Estrie (05)	24 035	26 527	20 923	18 515	747
Chaudière-Appalaches (12)	186 473	168 227	154 170	184 938	200 177
Total	224 939	208 727	189 920	217 391	211 761

Source : Division du mesurage et facturation (janvier 2004)

Tableau 17 Région de Chaudière-Appalaches — Volume transformé

Provenance		Volume t	ransformé (m	්) / Année	1
par région	1998	1999	2000	2001	2002
Capitale-Nationale (01)	34 546	39 520	30 874	38 131	29 545
Mauricie (04)	12 228	11 796	11 249	14 690	14 108
Montréal (06)	10 364	9 705	12 863	10 890	13 310
Outaouais (07)					9 205
Abitibi-Témiscamingue (08)					20 033
Chaudière-Appalache (12)	186 473	168 227	154 170	184 938	200 177
Total	243 611	229 248	209 156	248 649	286 378

Source : Division du mesurage et facturation (janvier 2004)

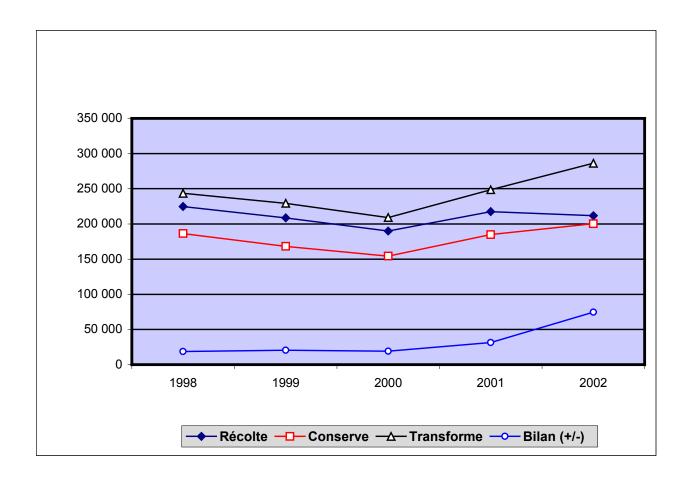


Figure 15 Mouvement des bois ronds récoltés en forêts publiques – Région 12

Source : Division du mesurage et facturation (janvier 2004)

La figure 15 présente le bilan des bois ronds récoltés et transformés dans la région. On y constate que la transformation des bois est supérieure à la récolte et à ce qui est conservé dans la région. La courbe du bas (bilan) indique la différence entre les volumes de bois importés et ceux qui sont exportés.

Le bilan étant positif, cela démontre que la région importe davantage de bois ronds de la forêt publique d'autres régions qu'elle n'en exporte.

4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

4.1 Les grands enjeux régionaux

Atténuer les impacts d'une baisse appréhendée de la possibilité forestière sur l'ensemble de l'activité économique régionale.

Constats:

Plusieurs éléments concourent à entraîner une baisse de la possibilité forestière pour les prochains PGAF :

L'utilisation de courbes différentes intégrant les nouvelles données sur la sénescence de certaines essences (sapin, peuplier, épinette noire et pin gris);

Des rotations plus longues lors de coupes partielles dans le feuillu à la suite de l'intégration des résultats des effets réels;

Les objectifs de protection et de mise en valeur (forêts mûres et surannées principalement);

- ➤ Une baisse de la possibilité augmentera la pression sur les sources d'approvisionnement des usines de la région, lesquelles dépendent à 54 %, des États-Unis et à 32 % des forêts privées:
- La suspension des opérations de certaines usines, en raison des droits compensatoires américains.

Harmoniser l'utilisation du territoire à différentes fins.

Constats:

- Dans l'éventualité d'une levée du moratoire sur l'émission de nouveaux permis d'érablières est à prévoir et les modalités d'attribution de ces permis devront être précisées;
- La gestion des 263 permis d'érablière actuels nécessite souvent l'intervention du MRNFP afin de clarifier des situations relatives aux lignes de contour, aux chemins d'accès ou aux permis de récolte de matière ligneuse;
- Une problématique particulière concernant l'utilisation d'un même territoire à des fins multiples (acérico-forestier) est prévisible afin de concilier des usages qui nécessitent des interventions à des moments différents;
- D'autres usages du territoire sont à prévoir dans le cadre de l'approche de gestion intégrée des ressources, car ces forêts publiques sont à proximité des zones habitées.

Trouver des alternatives aux normes actuelles de la coupe mosaïque.

Constat:

Les secteurs de coupe de la région ont toujours été dispersés et de petite dimension. Il ne sera pas toujours possible à court et moyen terme d'appliquer les normes de la coupe mosaïque actuellement en vigueur.

Assurer la relève de la main-d'œuvre spécialisée.

Constats:

- La main d'œuvre est vieillissante;
- Les travailleurs sylvicoles et le personnel spécialisé pour œuvrer dans les usines de transformation se font rares.

4.2 Le plan général d'aménagement forestier

4.2.1 Applications des PGAF en vigueur

- La région compte quatre aires communes dont les PGAF ont débuté, pour une, en 1999 (035-01) et pour les trois autres, en 2000;
- Les PGAF présentés par les bénéficiaires ont été réalisés en étroite collaboration avec le MRNFP. Les échanges ont été fréquents et la collaboration s'est révélée excellente;
- Depuis le début de l'entrée en vigueur des PGAF jusqu'au 31 mars 2003, la récolte a porté sur 76 % de la superficie prévue en coupe totale, tandis que les coupes partielles ont été réalisées à 63 % (voir tableau 15);

Il est à noter que la réalisation des coupes totales atteint près de 100 % pour le SEPM, tandis que les productions prioritaires à dominance de feuillus intolérants (bouleau à papier, peuplier) sont plus faiblement récoltées;

- Les coupes de régénération dans les feuillus tolérants (bouleau jaune, érable à sucre) ont été réalisées à 73 % (voir tableau 15);
- Le taux de réalisation des travaux visant à soutenir le rendement prévu aux plans généraux est globalement de 133 % pour les plantations, l'éclaircie précommerciale et l'entretien des plantations. Pour le regarni et l'entretien de la régénération naturelle, il se situe à 68 % (voir tableau 15).

4.2.2 Réalisation des prochains PGAF

La consultation sur la délimitation des unités d'aménagement s'est traduite par une fusion d'aires communes dont l'une avec l'Estrie. La région passe de cinq aires communes à trois unités d'aménagement. (voir carte 8).

L'ensemble des hypothèses, la prise en compte des affectations ou de diverses contraintes ainsi que les stratégies d'aménagement sont discutés avec les bénéficiaires.

4.2.3 Points forts

- L'excellente collaboration des représentants des bénéficiaires pour la réalisation des calculs de possibilité forestière est un élément facilitant l'opération;
- La prise en compte d'une manière plus juste de contraintes telles que les pentes supérieures à 40 %, les peuplements enclavés, les peuplements orphelins et les affectations permettra de mieux identifier les superficies destinées à la production de matière ligneuse.

4.2.4 Principaux problèmes et mesures correctives

- Dans certaines unités d'aménagement, l'inventaire forestier est basé sur des photos aériennes de 1990. Même si on a procédé à la mise à jour des interventions, de la croissance des peuplements et des connaissances acquises, il devient de plus en plus difficile de concilier les hypothèses de calcul et les données sur le terrain;
- De ce fait, la stratégie d'aménagement proposée au PGAF risque de devenir difficile à appliquer intégralement, particulièrement pour les feuillus tolérants;
- Les données récentes n'étant pas disponibles, les calculs antérieurs ont été utilisés comme point de départ et des ajustements ont été effectués afin de tenir compte des nouveaux paramètres (nouvelles courbes, mise à jour, orientations ministérielles).

4.3 Le plan annuel d'intervention forestière

- > Quatre aires communes et 16 bénéficiaires de CAAF;
- > Attribution totale de 206 674 m³ dont 163 000 m³ en SEPM (78 %) (voir tableau 10);
- Gestion de 263 permis acéricoles représentant environ 2,05 millions d'entailles et 522 300 \$ en droits (en 2002).

4.3.1 Points forts

- Les forêts sont de composition très variée, d'où la bonne adéquation de la plupart des productions prioritaires (essences principales) à la majorité de la gamme des traitements sylvicoles;
- Dans l'aire commune 035-01, les neuf bénéficiaires se sont regroupés en une corporation facilitant la planification, l'exécution et les suivis. Dans les trois aires communes, la planification, la gestion des opérations et les suivis sont confiés à des organismes de gestion en commun (OGC);
- > La dispersion des coupes est déjà réalisée;
- La proximité de la forêt privée facilite l'accès au territoire public par l'utilisation du réseau routier municipalisé.

4.3.2 Principaux problèmes et mesures correctives

- Les stratégies sylvicoles prévues aux plans généraux ont été réalisées à un niveau inférieur à celui prévu;
- Le dossier du bois d'œuvre américain a entraîné une réduction des volumes récoltés ayant comme conséquence une diminution des droits de coupe limitant ainsi les crédits admissibles pour les travaux sylvicoles;
- La modification de la Loi en décembre dernier permet à partir de 2003-2004 de rembourser l'excédent des crédits sur les droits; ainsi, les bénéficiaires de CAAF pourront réaliser le rattrapage des stratégies sylvicoles. Toutefois, le taux de réalisation des travaux sylvicoles demeure supérieur au taux de réalisation des coupes (voir tableau15).

4.4 Le rapport annuel d'intervention forestière

4.4.1 Point fort

> Les rapports sont déposés selon les délais prévus.

4.4.2 Principale problème et mesure correctives

Les données des glanures n'ont pas été déposées avec les rapports; le MRNFP a transmis des avis de se conformer et les bénéficiaires de CAAF ont produit les résultats demandés.

4.5 Le suivi et le contrôle des interventions

4.5.1 Les suivis et le contrôle des interventions de l'année courante

- Les bénéficiaires de CAAF effectuent depuis 2001 les inventaires pour quantifier les volumes de bois laissés après les opérations de récolte (glanures); le MRNFP effectue l'accompagnement et la vérification parallèle selon les balises (objectifs communs) fixées par Forêt Québec pour assurer un suivi adéquat des interventions;
- Les volumes de glanures mesurés pour l'année 2001-2002 s'élèvent à 11 005 m³ et représentent 4 % de la possibilité toute essence et 2,5 % pour le groupe SEPM (voir tableau 18);
- Les stratégies sylvicoles ont été réalisées à 85 % (voir tableau 15);

Si on ajoute le volume de glanures (11 005 m³) apparaissant au tableau 18 à la récolte de 208 979 m³ déjà mentionnée à la section 3.2, on constate que le volume total affecté par les opérations de récolte représente 83 % de la possibilité et 107 % de l'attribution, lesquelles s'élevaient respectivement à 265 642 m³ et 206 410 m³ en 2001-2002;

Le même exercice effectué pour le groupe SEPM seulement donne 95 % de la possibilité et 99,5 % des attributions;

> La dispersion des opérations de coupe et des travaux sylvicoles ainsi que le morcellement des superficies ont entraîné une augmentation du coût des contrôles.

Tableau 18 Évaluation des volumes laissés sur les sites de récolte pour 2001-2002 Région 12

Groupements d'essences ¹	Volume mesuré A	Glanures ² B	$VAOR \\ A + B = C$	Possibilité forestière	Attributions D	Écarts D - C
SEPM	151 657	4 086	155 743	163 143	156 510	767
Autres résineux	10 841	1 855	12 696	18 209	7 400	$(5\ 296)^3$
Peupliers	20 648	1 529	22 177	24 908	10 600	$(11\ 577)^3$
Feuillus durs	25 833	3 535	29 368	59 382	31 900	2 532
Total	208 979	11 005	219 984	265 642	206 410	(13 574)

¹: SEPM: sapin, épinette, pin, mélèze.

Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc, pin rouge.

Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.).

Sources : MRNFP – Direction de la gestion des stocks forestiers MRNFP – Direction générale des services régionaux.

²: Date de mise à jour – 22 janvier 2004.

^{3:} Les dépassements de la récolte sur les attributions ont été autorisés en vertu de l'article 92.0.2 de la Loi (allocation ponctuelle de rémanents) et ils sont expliqués à la section 3.2.

4.5.1.1 Mesurage des bois récoltés et facturation des droits

- De 1998-1999 à 2002-2003, les 16 bénéficiaires de CAAF ont récolté dans les forêts publiques 210 547 m³ en moyenne, toute essence, et payé des redevances de l'ordre de 2,4 M\$/an;
- Le groupe SEPM compte pour 69 % du volume récolté, mais représente 90 % des redevances perçues. L'autre groupe important est celui des feuillus durs avec 19 % du volume récolté mais seulement 6 % des redevances;
- Les figures 16 et 17 et les histogrammes qui suivent présentent les résultats pour chacune des années de cette période;
- Les nombreux accès à la forêt publique entraînent une augmentation significative des contrôles des bois;
- La proportion des volumes récoltés qui font l'objet de mesurage en forêt est de 24 %, alors qu'elle représente 10 % de l'ensemble de la province;
- > On y retrouve seulement deux zones de tarification malgré l'étendue du territoire:
- La récolte moyenne annuelle des bois de 1998 à 2002 représente 79 % de la possibilité.

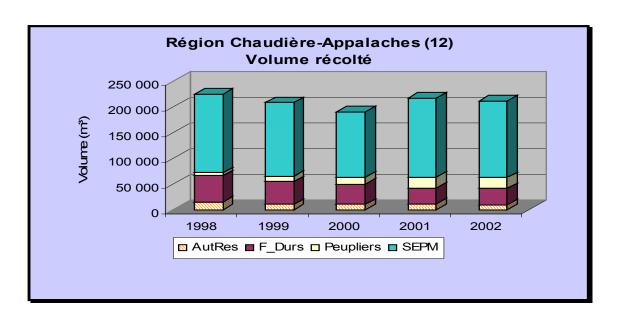


Figure 16 Région de Chaudière-Appalaches - Volume récolté

Source : Division du mesurage et facturation (janvier 2004)

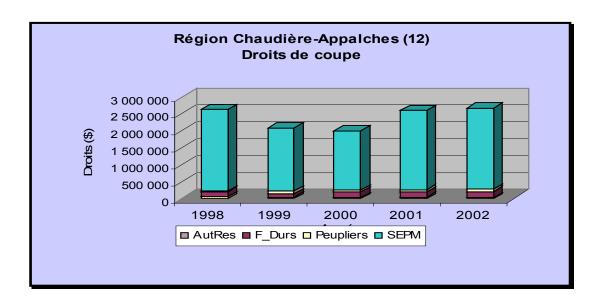


Figure 17 Région de Chaudière-Appalaches – Droits de coupe

Source: Division du mesurage et facturation (janvier 2004)

4.5.1.2 Traitements sylvicoles

Le MRNFP a effectué le suivi des travaux sylvicoles réalisés par les bénéficiaires de CAAF et admissibles en crédits avec un niveau d'intensité supérieur (71 %) (voir tableau 19) à celui des objectifs communs (50 %). Cette situation s'explique par le fait que pour respecter les minimums de vérifications exigés par les statistiques et ce, dans au moins une situation de chaque type de traitement, par production prioritaire, par bénéficiaire et par aire commune, le niveau dépasse les minimums demandés.

Il faut noter que les unités d'échantillonnage à vérifier sont relativement de petites dimensions et que la gamme de travaux effectués est considérable en proportion des superficies globales réalisées. À titre d'exemple, les travaux de coupes partielles représentent quelque 500 ha répartis dans quatre aires communes. La combinaison aire commune, type de traitement et production prioritaire entraîne un niveau élevé de vérification.

Le niveau de conformité des travaux réalisés par les bénéficiaires de CAAF par rapport aux exigences du MRNFP est considéré bon (88 %) et il découle du fait que le niveau de vérification est élevé.

Tableau 19 Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parrallèle (ha)	Vérifiées conforme (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	113	61	43	4	44	96%	94%
EPC et dégagement	1 747	66	740	243	900	60%	92%
Coupes partielles	504	0	504	0	407	100%	81%
Préparation de terrain	33	0	33	0	33	100%	100%
Total	2 398	127	1 321	247	1 385	71%	88%

Source: MRNFP, mars 2004

Données extraites du système SOCI.

- 4.5.1.3 Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI)
- Les coupes sont réalisées de plus en plus avec la machinerie multifonctionnelle améliorant la protection de la régénération et des sols; toutefois, la présence de tiges feuillues (grande dimension) en limite l'usage dans les peuplements mixtes et feuillus:
- Le contrôle systématique effectué par le MRNFP en matière de protection des cours d'eau a conduit à une amélioration marquée de la qualité des traverses de cours d'eau;
- Les érablières sous permis exigent un suivi plus attentif de l'application du RNI compte tenu du caractère particulier de ces territoires;
- En 2001-2002, la protection des sites fragiles a été qualifiée de non acceptable (orniérage et traverse de cours d'eau); le MRNFP a procédé à des rencontres avec les bénéficiaires de CAAF et leurs représentants pour obtenir une amélioration significative. Celle-ci a atteint un niveau acceptable et on constate une augmentation des opérations en hiver ou à l'aide de machineries multifonctionnelles.

4.5.2 Suivi et contrôle des interventions des années antérieures

Les suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF découlant des exigences du Manuel d'aménagement forestier maintient un retard dans certaines aires communes ou pour certains traitements, notamment pour la CPRS (voir tableau 20). Les suivis réalisés en 2003-2004 ont permis de minimiser le retard et les discussions en cours avec les bénéficiaires de CAAF indiquent que les rattrapages résiduels seront réalisés en 2004-2005.

Le taux de conformité des superficies dont le suivi a été réalisé est relativement faible (43 %). Conséquemment, les bénéficiaires de CAAF entreprendront les travaux d'entretien requis.

Tableau 20 Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures

					Résultat e	en date du 31 mars 20	04
Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Superficie (ha) à suivre	Superficies (ha) suivies par le bénéficiaire	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire ¹
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	745	211	28%	100%
CPRS 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	521	189	36%	0%
CPRS 5 ans	PEUPLIER	1995-1996	2001-2002	20	0	0%	0%
CPRS 5ans	PEUPLIER	1996-1997	2002-2003	41	0	0%	0%
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	0	0	0%	0%
Plantation 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	312	312	100%	7%
			TOTAL	1 639	712	43%	33%

¹ correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

Source: MRNFP, mars 2004

Données extraites du système SOCI et mises à jour le 20 avril 2004.

4.5.3 Irrégularités et infractions

- Le nombre de chefs d'accusation (112) a été particulièrement élevé en 1997. Cette situation indique que les bénéficiaires de CAAF ont tardé à se conformer aux nouvelles dispositions du RNI qui sont devenues applicables à la suite de la révision du règlement en 1996 (voir figures 18 et 19);
- Des inspections relatives aux exploitations acéricoles sont effectuées principalement en période d'entaillage. On y vérifie, entre autres, l'usage prohibé de la paraformaldéhyde et le surentaillage. L'objectif régional vise à vérifier chacune des érablières tous les cinq ans.

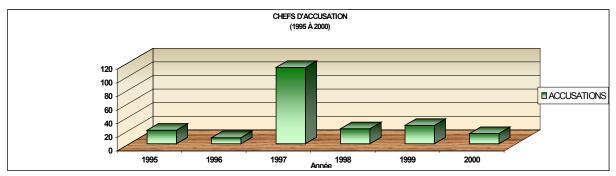


Figure 18 Chefs d'accusation (1995 à 2000)

Source : Direction de l'assistance technique (février 2004)

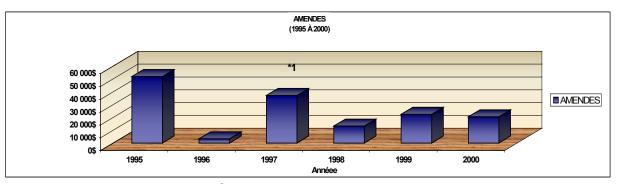


Figure 19 Amendes (1995 à 2000)

Source : Direction de l'assistance technique (février 2004)

*1 : résultats partiels pour les amendes étant donné les délais pour obtenir un procès ou un jugement

4.5.4 Point fort

La forêt étant très accessible au public, les bénéficiaires de CAAF sont sensibles au respect du taux de conformité élevé lorsqu'ils réalisent les travaux; le MRNFP y effectue également un contrôle à un niveau supérieur à celui prévu par l'approche provinciale.

5. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 Le rôle de la forêt privée

Plus de 24 000 propriétaires forestiers se partagent 9 428 km² de territoire forestier productif accessible, ce qui représente 86 % dudit territoire pour l'ensemble de la région.

Près de 1 500 000 m³ de bois sont récoltés en moyenne chaque année dans les forêts privées, ce qui contribue à fournir près du tiers du bois consommé par les usines de Chaudière-Appalaches.

La région est couverte par deux agences de mise en valeur des forêts privées qui disposent de 16 agents de livraison différents et d'un budget annuel de plus de 6,0 M\$ pour desservir les 7 800 propriétaires de boisés enregistrés comme producteurs forestiers. Les plans de protection de mise en valeur (PPMV) ont été déposés au printemps 2001.

On distingue aussi trois syndicats de propriétaires forestiers et huit groupements forestiers qui œuvrent sur le territoire régional.

